



Handicap : de quoi parle-t-on ?

Le rapport mondial sur le handicap de 2011 présente le handicap comme une notion « complexe, évolutive, multidimensionnelle et controversée ».

En 2015 l'OMS le présente ainsi :

« Le handicap n'est pas simplement un problème de santé. Il s'agit d'un phénomène complexe qui découle de l'interaction entre les caractéristiques corporelles d'une personne et les caractéristiques de la société où elle vit. Pour surmonter les difficultés auxquelles les personnes handicapées sont confrontées, des interventions destinées à lever les obstacles environnementaux et sociaux sont nécessaires. »

Différentes acceptions ont été formulées en fonction de ce à quoi on relativise le handicap, donnant lieu à diverses théories pour définir le handicap.

En France, la loi handicap du 11 février 2005 définit légalement le handicap comme suit : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* ».

Handicap et formation professionnelle

Au même titre que l'ensemble des salariés, les salariés en situation de handicap peuvent bénéficier d'actions de formation financées par les employeurs et les branches professionnelles :

Le projet de transition professionnelle : il permet aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession, de financer des formations certifiantes en lien avec leur projet. C'est une modalité particulière de mobilisation du compte personnel de formation. Les personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) peuvent en bénéficier sans condition d'ancienneté.

Les salariés en situation de handicap peuvent également suivre des actions spécifiques de formation sur décision des Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Au préalable, ils peuvent définir leur projet professionnel ou leur projet de formation dans un centre de pré-orientation (CPO) ou effectuer un bilan de compétences.

Le contrat de rééducation professionnelle : les salariés en situation de handicap peuvent bénéficier d'un contrat de rééducation professionnelle chez l'employeur ou d'actions de formation dans des centres de rééducation professionnelle (CRP) qui sont à la fois des établissements médico-sociaux et des organismes de formation adaptés aux besoins des personnes handicapées. (Source : Ministère du Travail et de l'Emploi consulté le 27 Mai 2020 : <https://travail-emploi.gouv.fr/la-formation-des-personnes-en-situation-de-handicap>)

Formation professionnelle

Se former pour développer ses compétences, accéder à l'emploi, se maintenir dans l'emploi ou encore changer d'emploi. Quelle qu'en soit la raison, la formation professionnelle est un outil majeur à la disposition de tous les actifs (demandeurs d'emploi, salariés, indépendants, chefs d'entreprise, agents de la fonction publique).

LES FAMILLES DE HANDICAP



Handicap moteur

Lombalgie, TMS¹, rhumatisme, malformation, paralysie, AVC²... Les personnes handicapées moteur rencontrent des difficultés à se déplacer, conserver ou changer de position, effectuer certains gestes. Elles ont parfois des difficultés à oraliser.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Moins de 5% des personnes touchées par une déficience motrice se déplacent en fauteuil roulant.

1. TMS : Troubles musculo-squelettiques.
2. AVC : Accident vasculaire cérébral.



Maladies invalidantes

Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer, épilepsie... les maladies invalidantes entraînent une restriction d'activité en termes de mobilité ou de quantité de travail à fournir, en durée ou en intensité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

375 000 nouveaux cas de cancer sont détectés tous les ans en France. 80% des personnes reprennent leur activité dans les deux ans après le diagnostic.



Handicap psychique

Névrose, TOC³, phobies, addictions, dépression, ces différents troubles se caractérisent par des efforts permanents pour s'adapter et entrer en relation avec les autres ou des difficultés de concentration.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À la différence du handicap mental, le handicap psychique n'affecte pas la capacité intellectuelle de la personne.

3. TOC : Trouble obsessionnel compulsif.



Handicap auditif

Acouphène ou surdité légère à profonde, la perte auditive totale est rare. Le handicap auditif se caractérise par une difficulté, voire une impossibilité à percevoir et localiser les sons et la parole.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le plus souvent les personnes sourdes ne sont pas muettes, même si dans certains cas le handicap peut s'accompagner d'une difficulté à oraliser.



Handicap mental

Trisomie 21, syndrome x fragile... Le handicap mental se traduit par des difficultés de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si un grand nombre de handicaps mentaux ont une cause génétique, dans 30% des cas, leurs origines restent inconnues.



Handicap cognitif

Troubles de déficit de l'attention, hyperactivité, troubles DYS, troubles du spectre autistique... Le handicap cognitif se caractérise par l'altération des processus cérébraux permettant d'acquérir et de traiter des informations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dyslexie (troubles de l'écriture), dysphasie (troubles du langage oral), dyspraxie (troubles de la coordination du geste), les troubles DYS sont reconnus comme un handicap à part entière depuis 2005.



Handicap visuel

Myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme... Le handicap visuel a de nombreuses origines (congénitale, due à une maladie ou un accident). Il se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France parmi le 1,5 million de personnes déficientes visuelles 14% sont aveugles et une minorité utilisent le braille.

Notre politique handicap

Birdwell, certifié Qualiopi depuis 2021, s'engage dans l'accompagnement des PSH. Nos prestations répondent aux normes d'accueil des personnes en situation de handicap (PSH) : accessibilité des locaux, nomination d'un référent handicap, mise en place des outils et sensibilisation de l'équipe pédagogique. Nous nous engageons à :

- Analyser et recueillir les besoins des apprenants par notre questionnaire pré-formatif,
- Accompagner et soutenir les PSH par des aménagements de formation,
- Déployer des outils numériques via notre plateforme apprenant pour faciliter l'accessibilité des supports pédagogiques.

Contacts Birdwell

- Référente administrative : Andrea RICO
- Référent pédagogique : William BIRDWELL
- Référente handicap : Andrea RICO

[Notre engagement : QuiForme | Réseau des Carif-Oref](#)

Acteurs externes dans un parcours de formation d'un PSH

LA PERSONNE ET AUTOUR

- La personne
- La famille, Représentant légal
- Le tuteur, curateur
- Médecin et spécialistes
- Médecin du travail

REFERENTS DE PARCOURS

- Acteurs du système scolaire : enseignant référent MDPH, coordinateur Ulis, Mission handicap université (SUH), Handisup...)
- Acteurs médico sociaux : IME, ITEP, SESSAD, ESAT, ESRP (ex CRP) : Prestataire Emploi accompagné
- Acteurs de l'insertion et de l'emploi : SPE : France Travail (Pôle emploi), Cap emploi, LUA (Lieu unique d'accompagnement), Mission locales, CEP, MIFE, CIDFF, Assistante sociale CARSAT, conseiller SPST (service de prévention et de santé au travail) ...

ACTEURS SPÉCIALISÉS – EXPERT APPUIS

- RHF : Ressources Handicap Formation (RHF) (Ressource Handicap Formation Auvergne-Rhône-Alpes | Via Compétences) Offre d'intervention - Accessibilité - Compensation – Professionnalisation – prêt de matériel
- Agefiph – Acteur de la compensation - Appuis spécifiques (Appuis spécifiques | Agefiph)
- Centres d'aide à la décision CCI ; CMA...
- CFAS : (Centre de Formation Apprentis Spécialisé)
- ESRP (ex : CRP) : appui / prestation externalisée (Handicap et formation : sécuriser les parcours avec le Dispositif de Formation Accompagnée (DFA) | Via Compétences)
Professionnels experts : instructeur de locomotion, ergonome, orthophonistes, interface de communication, interprète, codeur, transcripateur, auxiliaire professionnel ...
- Associations handicap – Institutions : Associations en lien avec les typologies de handicap - Associations d'utilisateurs : FNATH, UNAPEI, APF
- Structures de reconnaissance administratives du handicap : MDPH, MDA, CPAM, MSA ...

AUTRES ACTEURS

- Entreprise d'origine : RH, référent handicap, médecin du travail, Entreprise adaptées, SIAE, ESAT....
- Les entreprises d'accueil : tuteur, maîtres de stage, équipe de travail, RH, médecine du travail...
- Les financeurs de la formation : France Travail, OPCO, Transition pro, Région Pôle emploi...
- Les financeurs de la compensation : Agefiph, FIPHFP ; OPCO, France travail (expérimentation)
- Certificateurs - Les jurys d'examen



Ressources internet dans le domaine de la formation professionnelle des travailleurs handicapés

(Liste non exhaustive)

MDPH

Contacter la MDPH du Rhône : <https://mdmph.rhone.fr/> <https://www.monparcours handicap.gouv.fr/formation-professionnelle>

FRANCE TRAVAIL

Contacter FRANCE TRAVAIL : <https://www.francetravail.fr/candidat/en-formation/definir-vos-besoins/formation-des-personnes-handicap.html>

Ressortissants du Secteur privé

L'Agefiph vous apporte des services et des aides financières pour vous permettre d'accéder à des formations, pour faciliter votre recrutement dans une entreprise, pour vous aider à créer votre activité et pour vous aider à garder votre emploi. Ces services et ces aides financières sont accordés sous conditions. Ainsi, l'Agefiph peut vous aider si votre handicap est reconnu, vous travaillez en France, vous êtes Français ou vous avez une carte de séjour, vous êtes étudiant, salarié, stagiaire, travailleur indépendant ou à la recherche d'un travail. Contacter l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) : <https://www.agefiph.fr/articles/demarche/lagefiph-peut-elle-maider>

Ressortissants de la Fonction publique

L'action du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) vise à permettre à tout agent en situation de handicap de vivre, notamment grâce à l'emploi, sa pleine citoyenneté. Il accompagne les employeurs publics et relève au quotidien le défi de l'égalité dans les domaines de l'emploi et de l'accessibilité.

Contacter le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) : <https://www.fiphfp.fr/>





Accessibilité de l'établissement



Bienvenue BIRDWELL INTERNATIONAL

→ Le bâtiment et tous les services proposés
sont accessibles à tous

☒ oui

☐ non



→ Le personnel vous informe de l'accessibilité du
bâtiment et des services

☒ oui

☐ non



**Formation du personnel d'accueil aux différentes situations
de handicap**

→ Le personnel est sensibilisé.
C'est-à-dire que le personnel est informé
de la nécessité d'adapter son accueil
aux différentes personnes en situation de handicap.



→ Le personnel est formé.
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.



→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé

☒ oui ☐ non

→ Le personnel connaît le matériel

☒ oui ☐ non



Contact : formation@birdwell.fr / 0437262958



Consultation du registre public d'accessibilité :



☒ à l'accueil



☒ sur le site internet

N° SIRET : 81390038800030

Adresse : 41 QUAI FULCHIRON 69005 LYON



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. Toutes nos formations sont accessibles.



Ce service sera accessible le : ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☒ oui ☐ non



2. Toutes nos formations sont accessibles.



Ce service sera accessible le : ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☒ oui ☐ non



3. Toutes nos formations sont accessibles.



Ce service sera accessible le : ☐



Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation) ☐



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

☒ oui ☐ non

BIRDWELL INTERNATIONAL est engagé dans la démarche d'accessibilité de ses formations

Le groupe projet accessibilité mesure régulièrement le niveau d'accessibilité des formations et s'engage sur des actions concrètes d'amélioration.

Nos engagements auprès des publics :

- Recueil des besoins sur la situation handicap et suivi tout au long du parcours de formation
- Référente handicap est nommée et formée sur l'accessibilité des PSH dans la formation continue
- Transmission d'information sur les acteurs partenaires et experts du handicap

Nos axes de progrès :

- Encourager l'équipe interne à monter en compétences sur le sujet du handicap
- Réaliser un bilan individualisé en fin de parcours avec l'apprenant en situation de handicap et le formateur
- Faire un suivi post-formation des PSH pour mieux s'adapter

Des questions ?

Contactez notre référent handicap :





